

MARCHÉS GLOBAUX DE PERFORMANCE

Maîtriser tous les aspects de ces contrats

1 JOUR, 7 HEURES

MARCHÉS ET PROCÉDURES
SPÉCIFIQUES

CODE : GMP11

Objectifs de la formation

Appréhender le marché global de performance, ses caractéristiques et spécificités

Identifier les modalités de passation et d'exécution d'un marché global de performance

Parmi nos formateurs

- **GUIMET Arthur**
Avocat Associé,
CABINET GUIMET AVOCATS
- **LOIRÉ Xavier**
Avocat,
LOIRÉ-HENOCHSBERG AARPI
- **SMOLINSKA Anna Maria**
Avocat, docteur en droit,
AMS AVOCAT

Public concernés

- Agent / cadre du secteur public amené à rédiger, passer et exécuter des marchés publics

Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Promotion -10% : Sessions en virtuel : 652,50 €HT
- Promotion -10% : Sessions en présentiel : 711,00 €HT
- Tarif Session en classe virtuelle : 725,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 790,00 €HT

Un marché global de performance est un contrat public relevant du code de la Commande publique. Il permet aux maîtres d'ouvrage publics d'associer l'exploitation, la maintenance à la réalisation ou la conception-réalisation afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Ces objectifs sont définis en termes de niveau d'activité, de qualité de service et d'efficacité énergétique. A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de s'approprier la méthodologie de procédure de passation du marché global de performance. En précisant les d'objectifs de performance attendus dans les pièces contractuelles.

Maîtriser un nouveau type de contrat global : le marché public de performance

- Analyser le marché public de performance
- Quelles sont les dispositions issues de la loi grenelle n° 2009-967 du 3 août 2009 et du décret n° 2011-1000 du 25 août 2011
- Quelles sont les dispositions issues du code de la commande publique

Connaître le caractère dérogatoire de ce nouveau type de contrat

- Dérogation à l'obligation d'allotissement issue de l'Article L2113-10 du code de la commande publique
- Dérogation à l'obligation de séparation des missions de conception et de réalisation issues du livre IV du code de la commande publique et Grenelle II du 12 juillet 2010
- Cerner les spécificités des organismes d'habitation à loyer modéré

Faire le distinguo et comparer avec les autres formes contractuelles de droit public

- Marchés de partenariat
- Délégations de service public
- Marché de conception-réalisation
- Marché public avec clauses de performance

Identifier les limites des marchés globaux de performance

- Cerner les difficultés propres à la maîtrise d'ouvrage et aux conditions du recours
- Déterminer les deux cas d'interdiction : le préfinancement et le paiement différé

Maîtriser la procédure de passation du marché global de performance

- Quels sont les seuils en vigueur
- Faire le choix entre le dialogue compétitif et la procédure avec négociation
- Comment fixer les critères d'analyse des offres
- Focus sur les primes

Réussir la poursuite d'objectifs de performance dans les pièces contractuelles

- Quelles sont les performances attendues : le niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique
- Qu'entend-on par la formalisation d'un point « contractuel zéro »
- Analyser les procédures de vérification des performances et effectuer le choix de critères liés aux objectifs de performance
- Bien comprendre l'obligation de décomposition des prix de la construction, de l'exploitation et de la maintenance

Dates

Paris	A distance
12/09/2024	12/09/2024
27/11/2024	27/11/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la

formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.